COMMISSION TECHNIQUE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60
Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 113 CT 18

PV téléphonique de la Commission Technique du 4 décembre 2023

Présents : MM Guidou Alexandre – Guilbert Florian – Poussard Jérôme - Tallandier Thomas
Assiste : Mr Billotte Bruno

Début de la réunion : 18h00

La commission prend note de l'annulation générale des championnats pour les journées des 2 et 3 décembre 2023.

Compte tenu des impératifs de calendrier des championnats U18, U15 et U13 de la 1ère partie de saison et dans l'objectif de l'organisation de la 2ème phase, la commission décide de reporter les matchs non joués des championnats U18, U15 et U13 comme suit.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES U18 et U15

Les matchs des championnats U18, U15 de la journée du 2 DECEMBRE 2023 sont reportés à la date du **9 DECEMBRE 2023** :

- U18 Départemental 1 et 2
- U15 Départemental 1 et Départemental 2 groupes B et C

Pour les matchs de championnats U15 Départemental 2 groupes A et D de la journée du 2 DECEMBRE 2023 sont reportés au **16 DECEMBRE 2023** (la journée 9 étant déjà programmée le 9 décembre 2023).

Les matchs de retard qui sont déjà programmés à la **date du 9 décembre 2023** sont remis :

- soit le 17 décembre (selon le calendrier des équipes concernées),
- soit un mercredi ou un autre jour avant la date du 21 décembre 2023 (date à définir entre les 2 clubs et à communiquer au secrétariat, soit par mail ou via footclubs).

Les matchs non joués après cette date seront étudiés en commission sportive et seront susceptibles d'être perdus par pénalité ou forfait par les équipes concernées.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U13

Les matchs des championnats U13 de la journée du 2 DECEMBRE 2023 sont reportés à la date du **16 DECEMBRE 2023** :

- U13 Départemental 1 automne
- U13 Départemental 2 automne
- U13 Départemental 3 automne
- U15 F/U13 F Départemental

En cas d'impossibilité de jouer aux dates proposées, les clubs doivent définir une date un mercredi ou un autre jour, avant la date du 21 décembre 2023 (à communiquer au secrétariat, soit par mail ou via footclubs). »

RAPPEL :
La date limite de fin des championnats de jeunes de la 1ère phase est fixée au **20 décembre 2023.**

Les matchs non joués après cette date seront étudiés en commission sportive et seront susceptibles d'être perdus par pénalité ou forfait par les équipes concernées.

Fin de la réunion : 18h30

Le Président de séance
Guidou Alexandre

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »